

INSTRUCTIONS DE COURSE
« Novembre à Hyères » Croiseurs et Monotypes 2021
11 au 14 Novembre 2021
Organisé par le COYCH en Rade de Hyères

PREAMBULE :

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*. Les règles sanitaires précisées en annexe. **La présentation du pass sanitaire est obligatoire pour tous les participants âgés de plus de 12 ans.**
- 1.2 Les règles des classes concernées
- 1.3 Les prescriptions nationales en Annexe 3
- 1.4 En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.
- 1.5 **Pour cette épreuve l'heure du coucher du soleil est 17H15.**

2 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au moins deux heures avant l'heure du premier signal d'avertissement prévu au programme (pour chaque jour) ; sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché **avant 20H00** la veille du jour où il prendra effet.

3 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents, seront affichés sur les tableaux officiels en ligne sur www.coych.org ainsi que sur le WhatsApp dédié. Les communiqués du jury seront également affichés sur les tableaux officiels.

4. CODE DE CONDUITE : Ne s'applique pas

5 SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé près de la Base Nautique Municipale de Hyères.
- 5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'amenée de l'Aperçu. Ceci modifie les « signaux de course »
- 5.3 Quand un signal est envoyé au dessus d'un pavillon de classe. il s'applique à cette classe seulement.

6 PROGRAMME DES COURSES

- 6.1. Les courses sont prévues selon le programme :

Mercredi 10 novembre	Accueil, Confirmation des inscriptions Race office Grutages	15h00 à 18h00
Jeudi 11 novembre	Accueil, Confirmation des inscriptions au race office : Briefing skipper au race office Premier signal d'avertissement, Courses Apéritif de bienvenue (Espace Nautique)	9h00 à 11h00 11h00 12h30 18h00
Vendredi 12 novembre :	Briefing skipper Premier signal d'avertissement, Courses	9h30 11h00
Samedi 13 novembre :	Briefing skipper Premier signal d'avertissement, Courses	9h30 11h00
Dimanche 14 novembre	Briefing skipper Premier signal d'avertissement, Courses Cérémonie de remise des prix à l'Espace Nautique	8h30 10h00 17h00

- 6.2** Le nombre de courses prévues par jour est de 4.
Une course supplémentaire par jour pourra être courue en cas de retard dans le programme initial ou sur décision du comité d'organisation.
- 6.3** Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4** Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h00.

7 PAVILLONS DE CLASSE,

- 7.1** Les pavillons de classe sont les suivants:
IRC 1 et 2 : Pavillon Violet
IRC 3 et 4 : Pavillon Jaune
SB20/Neptune 6.25 : Pavillon de classe SB20 : logo sur fond blanc

8 ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est la baie de HYERES. Leurs positions approximatives sont définies en **annexe 1**.
Sans avenant à ces instructions de course, la zone utilisée sera Alpha.

9 LES PARCOURS

- 9.1** Les parcours sont décrits en **annexe 2 et 3**.
Les marques de chaque parcours et leurs ordres de passage y sont précisées.
- 9.2** **Parcours côtiers :**
Le numéro du parcours sera affiché sur le bateau comité..
Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.3** Au plus tard au signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera le cap compas et la longueur approximative du premier bord du parcours.

10 MARQUES

- 10.1** Les marques de parcours sont définies en **annexe 2**.
- 10.2** La marque de changement des parcours 1 et 3 sera une bouée cylindrique jaune.
La marque de changement des parcours 2 et 4 sera une bouée cylindrique verte.

- 10.3 Pour les croiseurs et les monotypes, les marques d'arrivée sera une bouée sphérique rose.
- 10.4 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord d'un parcours est une marque.
- 10.5 La bouée de dégagement sur un parcours côtier sera une bouée cylindrique rouge.

11. Zones qui sont des obstacles : aucune.

12 LE DEPART

- 12.1 La ligne de départ pour les Croiseurs et Monotypes sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et, à l'extrémité bâbord, le mât arborant un pavillon orange sur un bateau viseur.
- 12.2 **Bateau en attente:** Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ. La zone de départ est définie comme la zone s'étendant à 100 mètres au delà de chaque extrémité et sous le vent de la ligne de départ
- 12.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS. Ceci modifie la règle A5.1 et A5.2.
- 12.4 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

13 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 13.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine dès que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle doit l'être par une marque d'origine.
- 13.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.1
- 13.3 En cas de changement de parcours « au vent » la marque 2 (Dog leg) ne sera pas remouillée (ceci modifie la description du parcours).

14 L'ARRIVEE

14.1 LIGNE D'ARRIVEE

- Les extrémités des lignes d'arrivée seront définies par un mât arborant un pavillon bleu sur un bateau du comité de course et la marque d'arrivée. (Définie en annexe 2 des IC)
- 14.1.1 Quand le parcours est réduit à une porte, un bateau du comité de course à proximité de la porte arborera le pavillon « S » et les bateaux devront finir en passant la porte dans le sens de la route depuis la marque précédente. La ligne d'arrivée sera entre les marques formant la porte.

15 SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un seul tour.
- 15.2 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre d'inscrits à la disqualification.

16 TEMPS LIMITES

- 16.1 Les temps limites pour les parcours construits sont les suivants :
 - (a) Le temps limite pour finir du premier bateau, qui est « parti » et a effectué le parcours, est de 2 heures.
 - (b) Si aucun bateau qui est « parti » n'a passé la marque 1 dans le temps limite de 30 minutes, la course sera annulée.

(c) Le manquement à satisfaire au temps cible (30') ne pourra l'objet d'une demande de réparation ceci modifie la 62.1.a

(d) Les bateaux manquant à finir dans un délai de 30 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

16.2 Les temps limites de chaque bateau pour terminer les parcours côtiers bateau est déterminé par la formule suivante :

- Parcours côtier : Temps de course exprimé en heure du 1er (arrondi sup) multiplié par 15 mn.

Exemple : pour 3h50 de course le temps d'ouverture de ligne sera de :
arrondi sup (3h50 soit 3,85) X 15 mn = 58'15 minutes.

17 RECLAMATIONS, RECONNAISSANCES D'INFRACTION ET DEMANDES DE REPARATION

17.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au race office (Espace Nautique)

La salle du jury sera située à la Base Nautique et l'affichage se fera par voie dématérialisée sur le tableau officiel en ligne et sur le groupe WhatsApp.

17.2 Le temps limite du dépôt des réclamations sera affiché au tableau officiel du jury. Il sera de 1 h après l'arrivée du dernier bateau de la dernière classe en course.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes suivant le temps limite du dépôt des réclamations pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury définie en 16.1

17.4 Les avis des réclamations du comité de course ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1 (b)

17.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un concurrent. Ceci modifie la règle 60.1 (a) : 11.3-Départ, 11.2-bateaux en attente, 18-Règles de sécurité, 21-Publicité, 23-Bateaux accompagnateurs, 24-Evacuation des détritrus, 25-Limitation de sortie de l'eau, 26-communication radio et téléphone. Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide.

17.6 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée

- (a) dans le temps limite du dépôt des réclamations si la partie demandant la réparation ou la réouverture d'instruction a été informée de la décision la veille.
- (b) pas plus de 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation, basé sur une décision du jury, pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
Ceci modifie la RCV 66 et 62.2.

18 CLASSEMENT

18.1 Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

18.2 Courses validées

(a) 2 courses doivent être validées afin que « Novembre à Hyères » le soit.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système du temps sur temps.

19 REGLES DE SECURITE

19.1 VHF

Tous les bateaux participants devront être équipés d'une VHF en l'état de fonctionnement. Les jours de courses elle devra être en veille 30 minutes avant le signal d'avertissement et le rester jusqu'à la fin de course et l'arrivée au port.

19.2 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible ou par VHF au comité de course. Les bateaux qui ne participent pas à une course en ne quittant pas le port doivent en informer le secrétariat de l'organisation.

19.3 Canal de course : 77

19.4 Matériel de sécurité Chaque bateau devra posséder à son bord l'armement de sécurité requis par ses règles de classe et par la réglementation en vigueur.

19.5 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

20 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU D'EQUIPEMENT

20.1 Le nombre d'équipier ne pourra être modifié après la confirmation des inscriptions.

20.2 Le remplacement d'équipier devra être demandé par écrit et ne sera autorisé qu'avec l'approbation préalable du Président du Comité de Course.

20.3 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité de course concerné. Les demandes de remplacement devront lui être faites au comité à la première occasion raisonnable.

21 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT DE SECURITE

21.1 Avant l'épreuve :

a) Un contrôle du matériel de sécurité obligatoire pourra être effectué.

b) Poids de l'équipage.

Lorsque les règles de classe le précisent, un contrôle du poids de l'équipage ou d'équipiers sera effectué. Lors de la pesée tous les équipiers devront présenter une pièce d'identité.

21.2 Pendant l'épreuve :

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21.3 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement

22 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés de la façon suivante :

Bateau comités de course : pavillon du COYCH

Les bateaux jurys arboreront un pavillon jaune marqué "Jury".

Les bateaux de surveillance arboreront une flamme ou un pavillon jaune

23 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24 EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs débris dans l'eau. Les débris peuvent être déposés à bord des bateaux officiels ou gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage au port.

25 EMBLEMES

Les bateaux extérieurs au Port de Hyères doivent respecter les places attribuées par la Capitainerie.

26 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU-PLACES DE PORT

26.1 Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau entre leur mise à l'eau et la fin de la dernière course de la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du président du comité de course.

26.2 Les bateaux doivent conserver impérativement les places qui leur ont été attribuées dans le port de Hyères. Ces emplacements seront affichés au tableau officiel.

27 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cela s'applique aux téléphones portables.

28 PRIX

Les trois premiers équipages de chaque classe seront récompensés.

29 AUTORISATION D'IMAGE

Par le simple fait de s'inscrire à cette épreuve, les concurrents acceptent d'être photographiés ou filmés lorsqu'ils participent aux courses et / ou utilisent les aménagements du championnat, ils consentent à la prise de telles images et à leur utilisation, réutilisation, publication ou republication dans tous médias, avec ou sans mention du nom du concurrent, sans compensation et sans que le concurrent ait à donner son approbation à ce sujet.

30 DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

31 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 2 millions d'euros minimum.

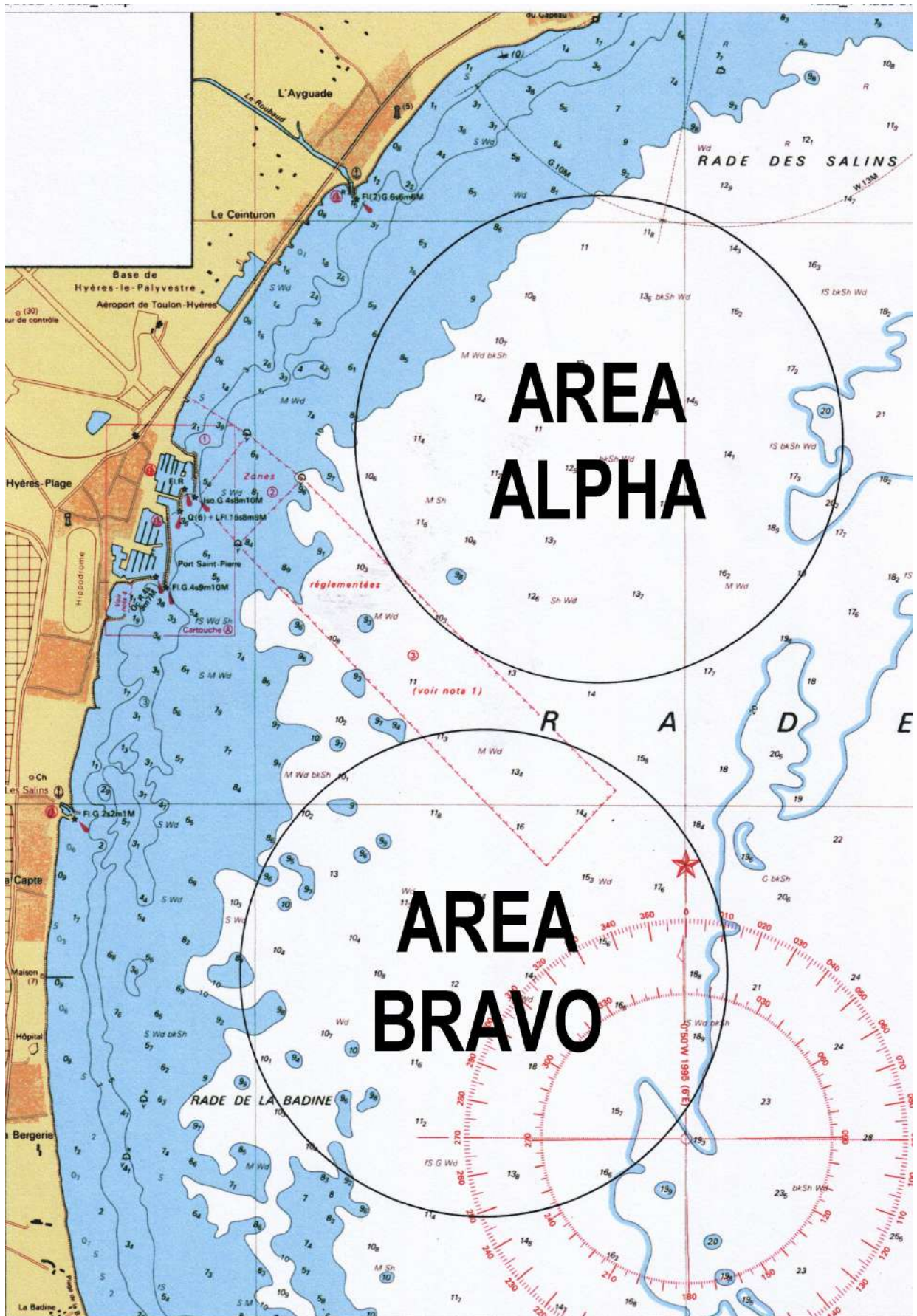
Une attestation devra être présentée lors de la confirmation d'inscription

ARBITRES DESIGNES:

PRESIDENT Du COMITES DE COURSE : Jean DIAZ

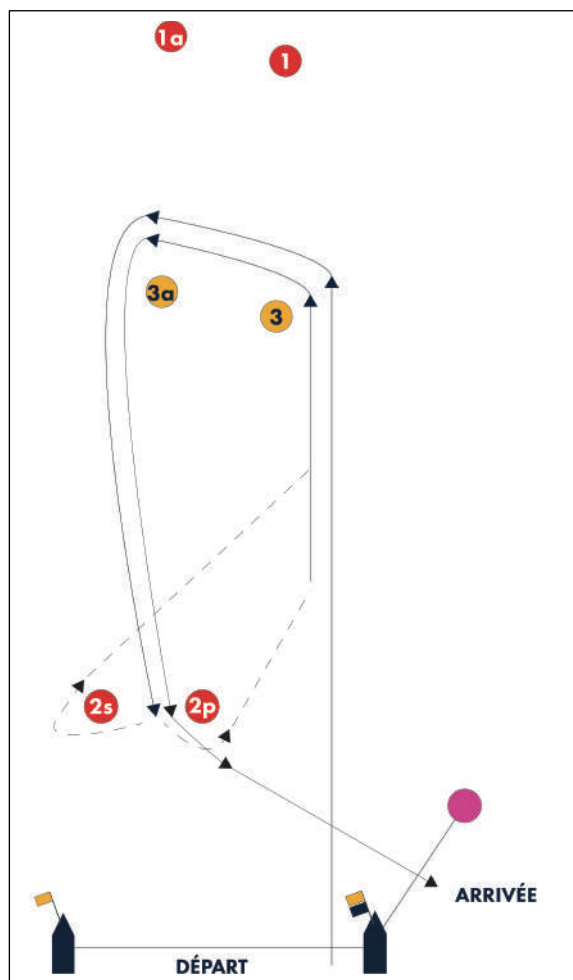
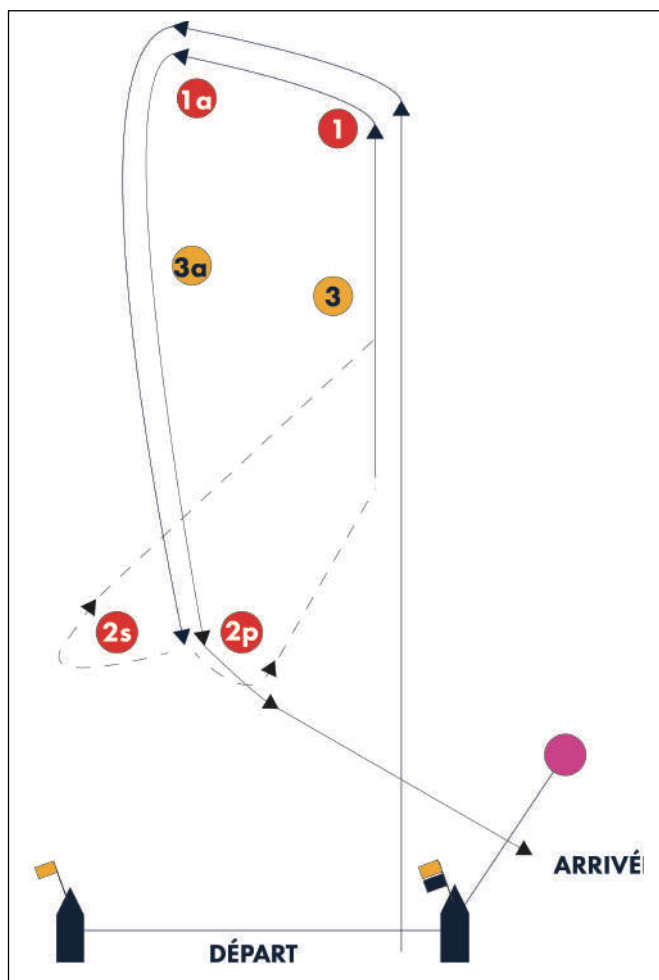
PRESIDENT DU JURY : Abel BELLAGUET

Novembre à Hyères 2021
ANNEXE 1 – Zones de courses



NOVEMBRE A HYERES 2021

ANNEXE 2 PARCOURS CONSTRUITS



Parcours 1 :

Départ, 1, 1A, 2S-2P, 1, 1A, 2P, Arrivée

Parcours 3:

Départ, 1, 1A, 2S-2P, 1, 1A, 2S-2P, 1, 1A, 2P, Arrivée

Parcours 2 :

Départ, 3, 3A, 2S-2P, 3, 3A, 2P, Arrivée

Parcours 4:

Départ, 3, 3A, 2S-2P, 3, 3A, 2S-2P, 3, 3A, 2P, Arrivée

MARQUES :

Bouées 1, 1A, 2S, 2P :

Bouées rouges

Bouée 3, 3A :

Bouées oranges

Bouée arrivée :

Bouée sphérique rose

DEFINITION ET POSITION APPROXIMATIVE DES MARQUES OU OBSTACLES A CONTOURNER

Position du coffre N°1 : Position 43°06'46N – 06°12'07E

Position du coffre N°2: Position 43°06' 80 N – 06°16' 30 E

Position du coffre N°3: Position 43°05' 10 N – 06°16' 70 E

Position Marque Jaune Sud : Position 43°04'53N - 06°09'54E

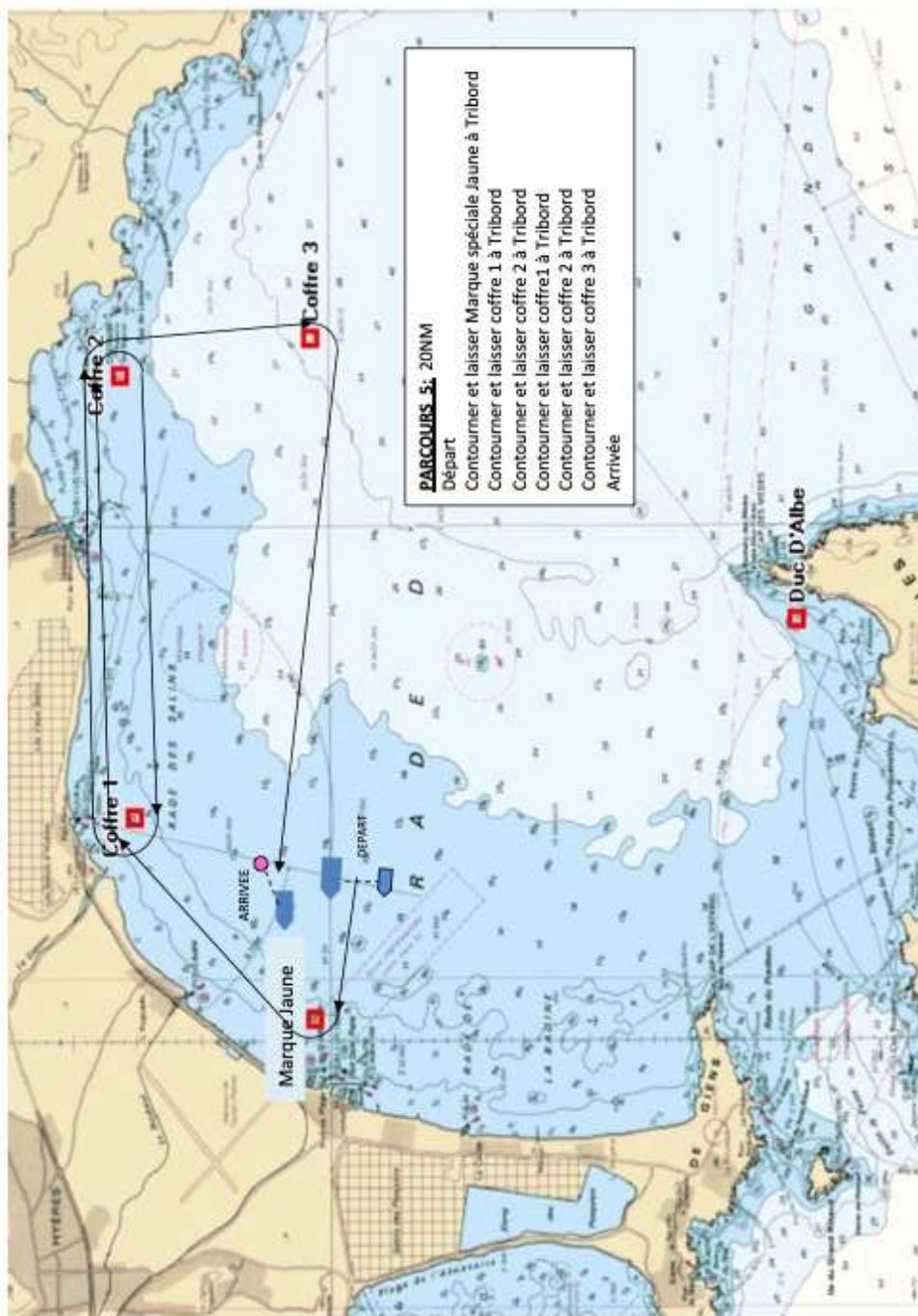
Bouée de dégagement : Bouée cylindrique gonflable rouge

Bouée des Mèdes : Position 43°01'31N – 06°14'06E

NOVEMBRE A HYERES 2021

ANNEXE 3 PARCOURS COTIERS : PARCOURS 5

NOVEMBRE A HYERES – 2021--ANNEXE 3 PARCOURS COTIERS - PARCOURS 5

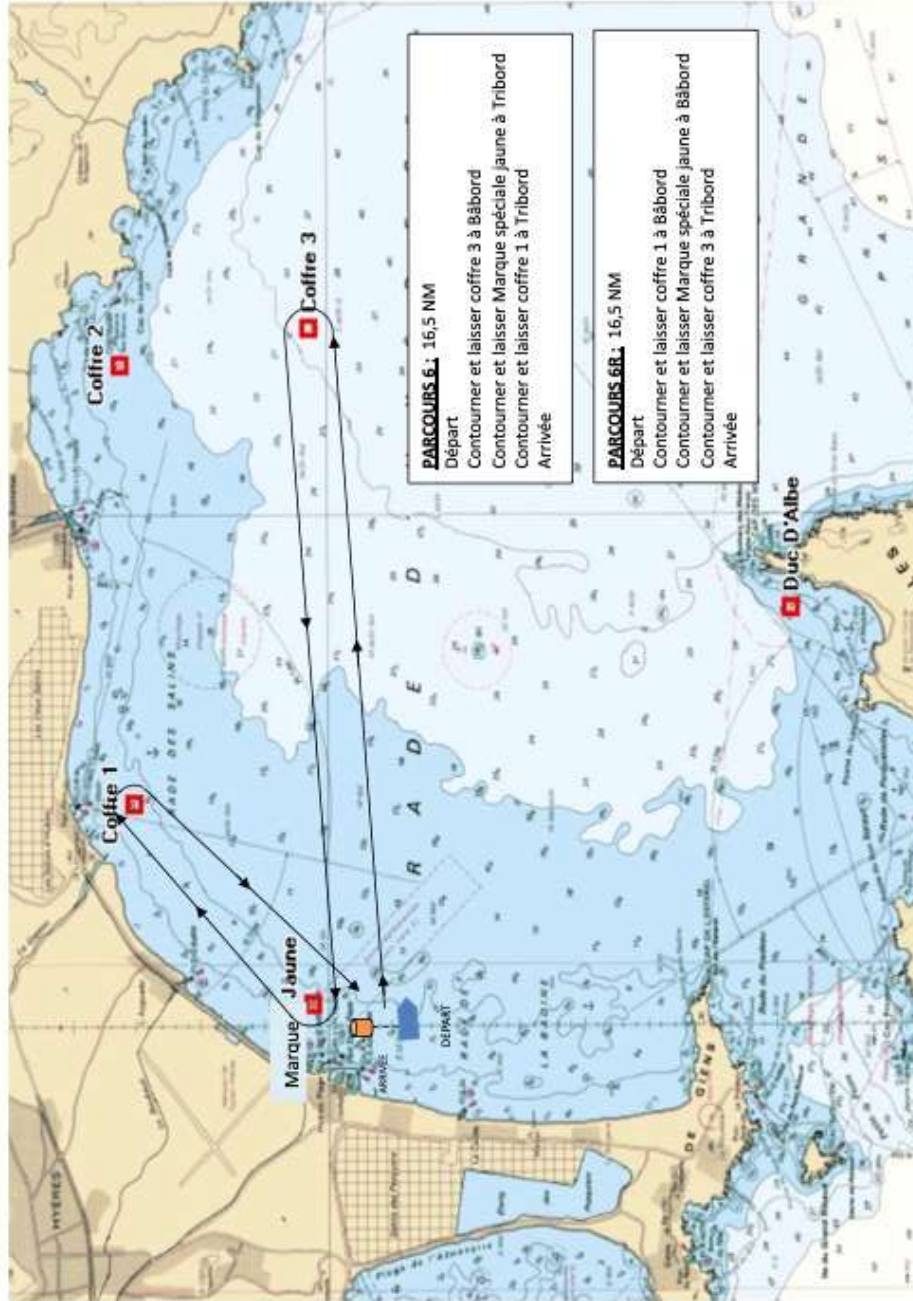


AH

NOVEMBRE A HYERES 2021

ANNEXE 3 PARCOURS COTIERS : PARCOURS 6 et 6R

NOVEMBRE A HYERES – 2021 – ANNEXE 3 PARCOURS COTIERS - PARCOURS 6 et 6R

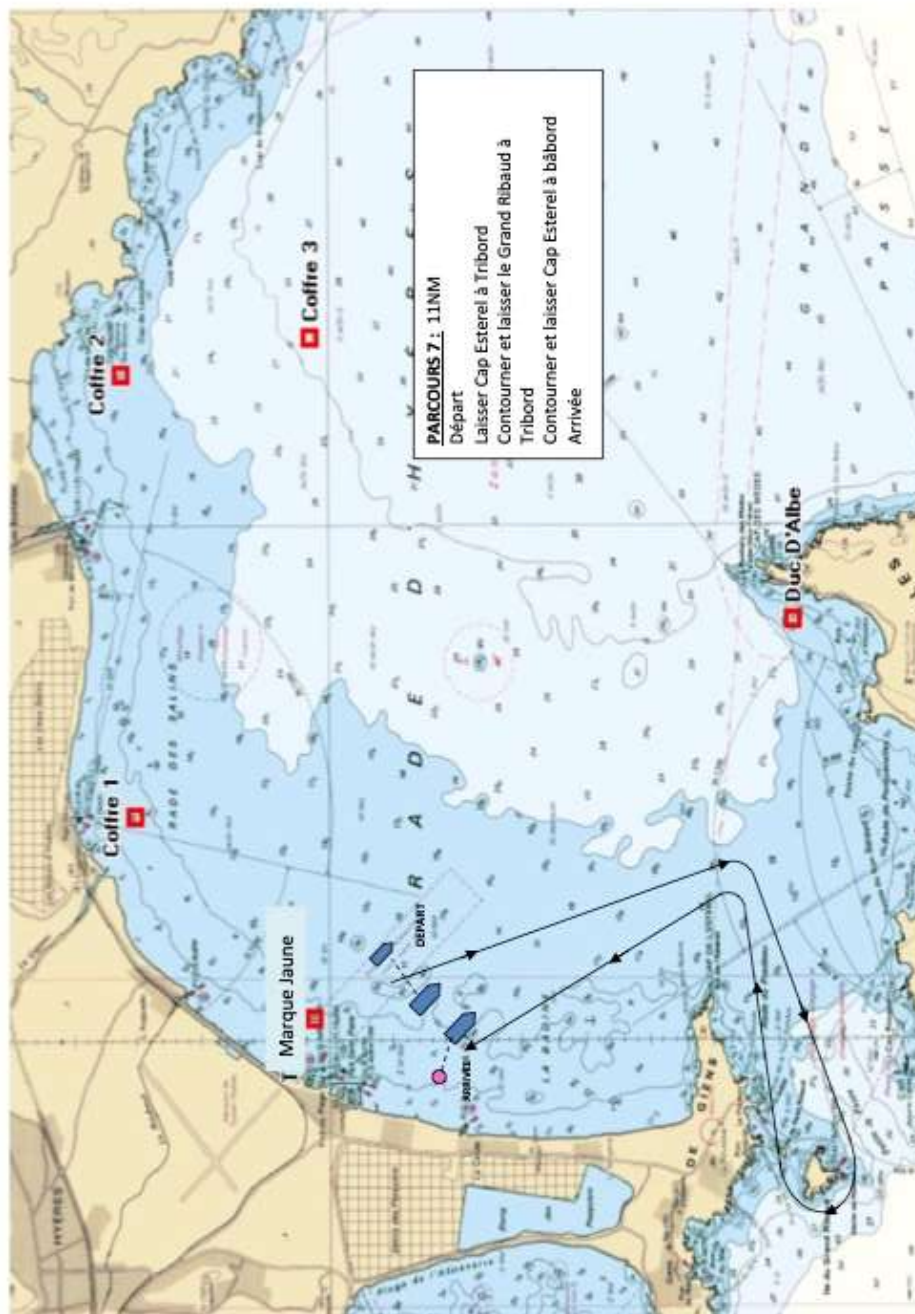


AH

NOVEMBRE A HYERES 2021

ANNEXE 3 PARCOURS COTIERS : PARCOURS 7

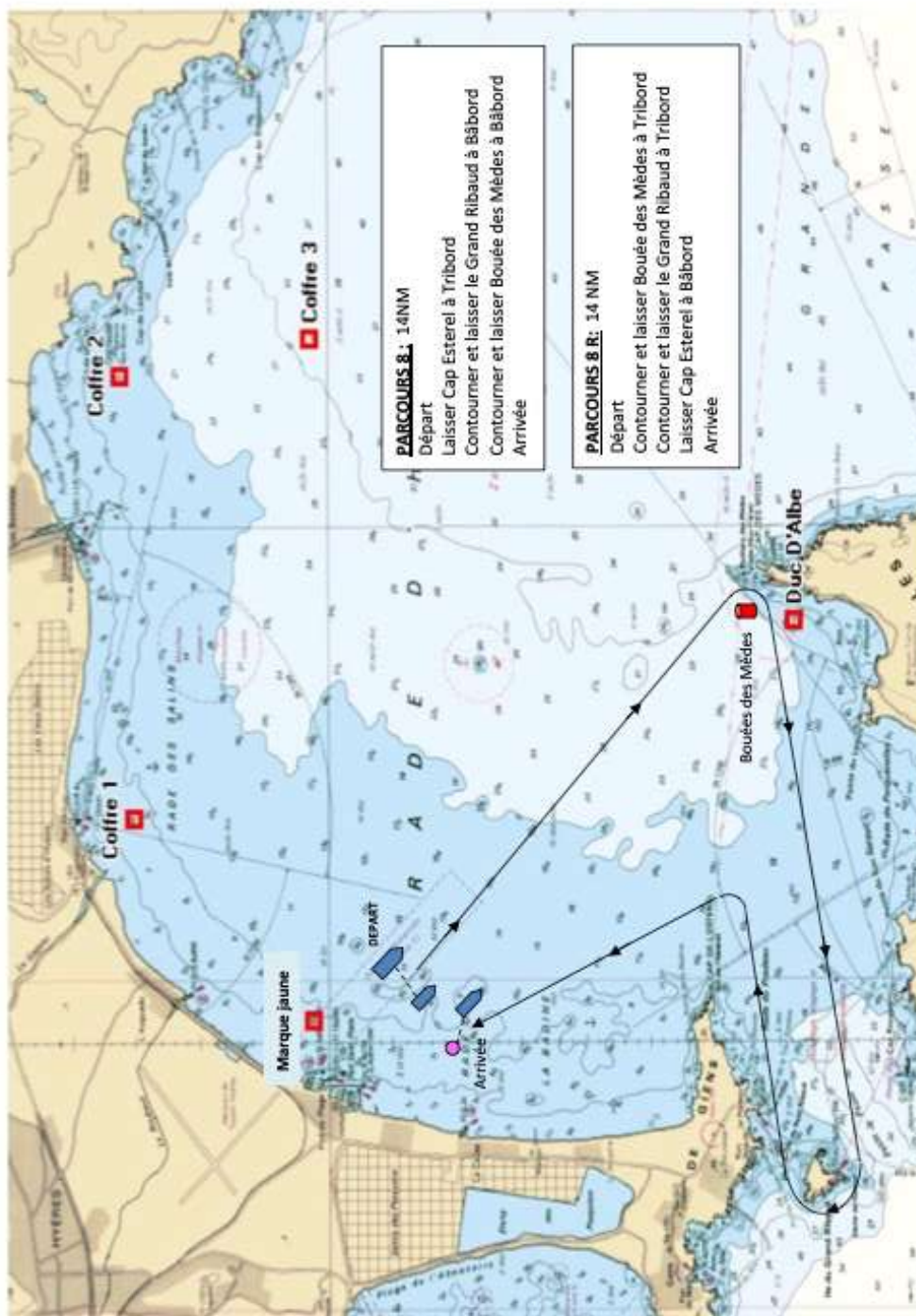
NOVEMBRE A HYERES 2021 – ANNEXE 3 PARCOURS COTIERS - PARCOURS 7



AH

ANNEXE 3 PARCOURS COTIERS : PARCOURS 8

NOVEMBRE A HYERES - 2021 – ANNEXE 3 PARCOURS COTIERS - PARCOURS 8 et 8R



AH